



Commission Locale de l'Eau du SAGE Ardèche

Réunion Plénière du 7 février 2008

Délibération n°02-01

Objet : Validation du bilan annuel des travaux de la CLE – année 2007

Le Président rappelle l'article 11 du règlement intérieur de la Commission Locale de l'Eau :

« La Commission établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et les perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre de sa compétence. Ce rapport est adopté en séance plénière puis transmis au Préfet coordonnateur de bassin, au Préfet des départements concernés et au Comité de bassin. »

Il présente ensuite les principaux points développés dans le rapport d'activité des travaux de la CLE pour l'année 2007 et qui s'articule autour du plan suivant :

- Evènements de l'année
- Structuration des collectivités du bassin versant de l'Ardèche
- Déroulement de la phase tendances et scénarios, achèvement des études

Ces différents éléments sont discutés en séance.

Il est notamment demandé à ce que soit rappelé, dans la partie « état d'avancement du SAGE – déroulé de la phase tendances et scénarios », que l'étude socio-économique a intégré dans son analyse l'acceptabilité sociale des propositions au regard des flux financiers relatifs à la politique de l'eau.

Le bilan annuel des travaux de la CLE est adopté à l'unanimité en intégrant cette précision.

**Le Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE du bassin versant de l'Ardèche
Pascal BONNETAIN**



Commission Locale de l'Eau du SAGE Ardèche

Réunion Plénière du 7 février 2008

Délibération n°02-02

Objet : Validation de la stratégie du SAGE Ardèche

Après avoir rappelé les différentes étapes et temps de travail ayant conduit à la rédaction de la stratégie du SAGE, le Président présente les principaux éléments du document « Stratégie du SAGE Ardèche » à savoir :

- la synthèse du diagnostic,
- la synthèse du scénario tendanciel,
- les enjeux du SAGE,
- les orientations et les dispositions stratégiques retenues.

Sur la base de ce document envoyé en préalable à l'ensemble des membres de la CLE, le Président invite la CLE à valider la stratégie du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Ardèche.

La stratégie du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Ardèche est adoptée à l'unanimité des membres présents telle que présentée dans le document « choix de la stratégie du SAGE » et représentée par l'atlas cartographique correspondant.

**Le Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE du bassin versant de l'Ardèche
Pascal BONNETAIN**



Commission Locale de l'Eau du SAGE Ardèche

Réunion Plénière du 7 février 2008

Délibération n°02-03

Objet : Sollicitation du Comité d'Agrément

Le Président rappelle que le Comité de bassin du district Rhône Méditerranée demande à ce que les travaux des SAGE soient présentés au Comité d'Agrément dès la stratégie du SAGE validée.

Cette étape est nécessaire afin de recueillir l'avis du Comité de Bassin et ainsi vérifier la compatibilité des orientations du SAGE avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

La CLE décide à l'unanimité de solliciter l'avis du Comité d'agrément du Comité de bassin sur la stratégie du SAGE Ardèche telle que validée en séance.

**Le Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE du bassin versant de l'Ardèche
Pascal BONNETAIN**



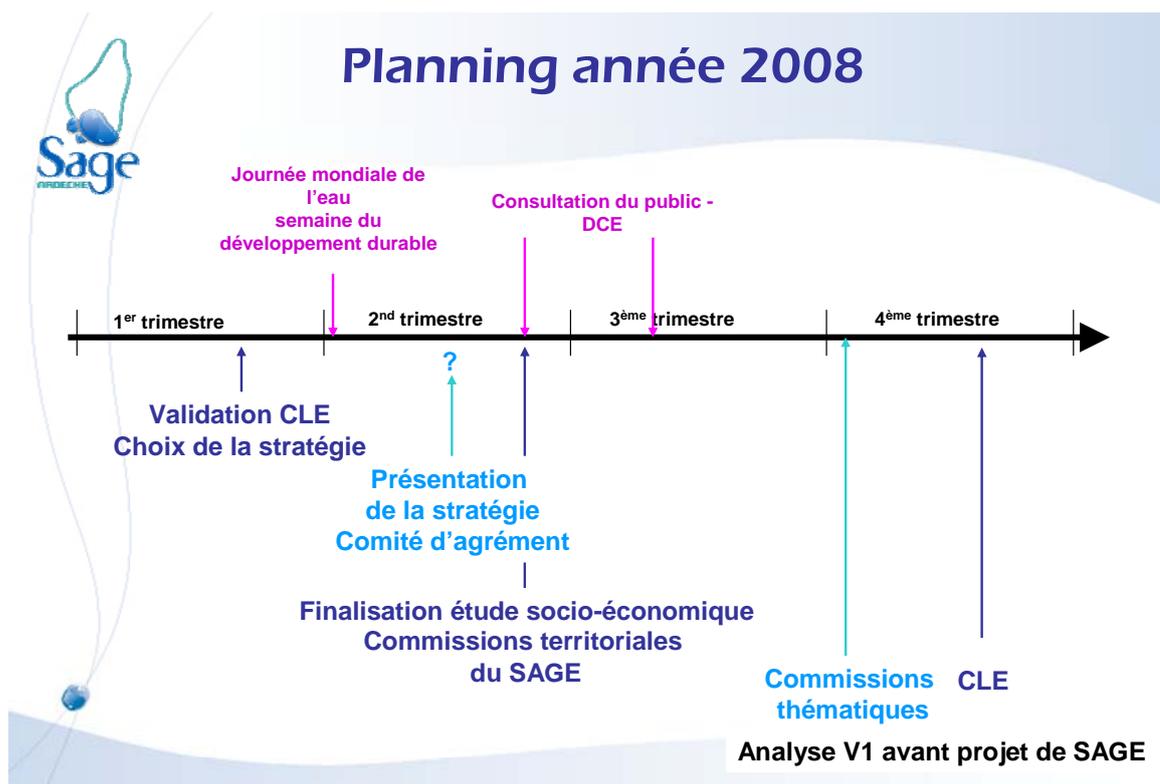
Commission Locale de l'Eau du SAGE Ardèche

Réunion Plénière du 7 février 2008

Délibération n°02-04

Objet : Planning de travail pour l'année 2008

La CLE valide à l'unanimité le planning de travail suivant pour l'année 2008 :



Le Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE du bassin versant de l'Ardèche
Pascal BONNETAIN